

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024 DES ASSOCIÉS DES CENTRALES VILLAGEOISES VERCORSOLEIL LES PROSPECTIVES POUR LES ANNÉES A VENIR

1/ L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE :

Nous avons mené à bien les objectifs fixés lors de l'Assemblée Générale 2023 dans ce domaine : Installation sur le toit de la Maison de l'Aventure de la première tranche de 9 kWc pour la partie production et la mise en service de la boucle ACC officiellement comptabilisée par Enedis à partir du 1^{er} mars 2024 ! Depuis cette date, la Mairie de La Chapelle en Vercors et la Communauté de Communes du Royans-Vercors nous achètent directement une partie de leur électricité.

Par rapport au schéma proposé en AG 2023, il y a eu cependant quelques petites variations :

- Sur l'installation sur la Maison de l'Aventure : Ce projet est un cas caractéristique des nombreux aléas qui rendent très complexes nos montages citoyens qui requièrent du temps long. Nous avons prévu 15 kWc pour une installation que nous décrivions comme économiquement pas rentable mais que nous souhaitions faire pour lancer l'opération d'ACC. Finalement un an plus tard, les progrès de rendement des panneaux solaires nous ont permis d'espérer poser 18 kWc et nous avons donc décidé de mettre en place 9 kWc et de prévoir au mois d'octobre 2024 une extension de 9 kWc pour bénéficier d'un meilleur tarif d'achat réservé aux installations de moins de 9 kWc. Pour cela il faut espacer dans le temps les deux installations de 18 mois. Ensuite, les tarifs d'achats en obligation d'achat imposés par l'état ont fortement remontés au cours du printemps 2023 et du coup les 9 kWc installés seront rentables économiquement et c'est en les insérant dans la boucle ACC que nous perdons de l'argent. Mais, revirement à la fin 2023, les tarifs en obligations d'achat pour les installations de 9 kWc perdent 25 %, puis 30 %... Il y a donc peu de chance que nous fassions l'extension en octobre 2024...

- Parallèlement, sur la période 2021-2023, moment où nous échangeons avec nos futurs clients, après une flambée en 2022 et un retour à des prix plus raisonnables plus rapidement que prévu en 2023, leur prix d'achat de l'électricité ont également connu des variations extrêmes. Nous avons donc pris le parti de vendre l'électricité de VercorSoleil au niveau du tarif réglementé par l'état. Nous avons donc signé des contrats pour 5 ans avec les deux collectivités pour un prix proche du TRVE et en nous engageant à des augmentations maximum de 1 % par an pour les cinq prochaines années.)

Dans le cadre de modèle très innovant et encore en construction, nous avançons par petits pas afin d'allier montée en compétence et sécurisation du modèle, progressant en parallèle sur les points suivants en 2024-2025.

En fonction du rythme d'introduction en production des nouvelles installations du projet PV N°4, nous nous sommes fixés d'ouvrir par paliers successifs l'opération d'ACC aux autres communes du territoire intéressées (et éligibles, puisque tous les points de consommations et de productions participants ne doivent pas être distants de plus de 20 kms), puis aux associés intéressés, aux petites entreprises du territoire intéressées et enfin, à tous les habitants.

Pour donner un ordre d'idée, la production d'un toit de 100kWc est d'environ 115 MWh par an. Si on réussit à en autoconsommer 60 %, cela correspond à 69 000 kWh qu'il faut écouler à environ 110 foyers (en partant du principe qu'environ 25 % de la consommation électrique du foyer sera couverte par du photovoltaïque et qu'un foyer moyen consomme 2500 kWh par an hors chauffage et eau chaude). Bien sûr, une mairie qui travaille surtout dans la journée, un petit commerce qui a des réfrigérateurs, un particulier qui a une voiture électrique changeront la part d'autoconsommation possible.

Enfin parallèlement à la montée en puissance de notre production sur le territoire, nous étudions avec différents partenaires des possibilités d'augmenter l'offre d'électricité au sein de la boucle d'ACC en incorporant d'autres producteurs que VercorSoleil. Cependant les pistes de réflexion sur ce sujet sont encore en phase d'élaboration et nous espérons pouvoir vous revenir à l'AG 2025 avec plus de précisions sur ces possibilités de fournir une électricité à prix stables à plus d'habitants.

2/ PROJET PV N°4:

L'année dernière nous vous avons indiqué travailler sur 3 toitures. Le périmètre reste inchangé mais la première toiture a déjà été réalisée et la seconde a été abandonnée car Enedis nous demandait un prix pour le raccordement de l'installation de 45 000 € rendant le projet économiquement

non viable. Nous l'avons donc remplacé par une autre toiture que nous espérons voir aboutir.

Les toitures retenues sont les suivantes :

- La Maison de l'Aventure à La Chapelle en Vercors : Installation de 9 kWc dont nous avons déjà parlé. En service depuis octobre 2023 La toiture appartient au PNR du Vercors.
- L'étable de Fabrice Bontoux à Saint Martin en Vercors: Installation de 99 kWc sur le pan Est. Toutes les études sont finalisées et nous attendons uniquement le résultat de l'appel à projet désamiantage versus solarisation PV de la région AURA qui aidera Fabrice Bonthoux à désamianter son toit, pour signer les devis. Si M. Bonthoux obtient cette aide, les travaux d'installation pourraient avoir lieu cet automne.
- Le hangar Maréchal à la Chapelle en Vercors ; Une autre installation de 99 kWc qui pourrait voir le jour soit à la fin 2024 soit en début 2025. Celle-ci serait placée partiellement sur un hangar existant et partiellement sur un agrandissement à venir de ce hangar. Les toits sont construits à la base pour supporter les panneaux, l'étude de raccordement par Enedis est presque finalisée et le coût devrait être très raisonnable pour une installation de cette taille. L'incertitude pour l'instant réside sur le choix des propriétaires d'agrandir le hangar ou non car les devis ne cessent d'augmenter.

Un point commun de ces deux grandes toitures est la nécessité pour VercorSoleil de soutenir les agriculteurs dans leurs travaux (désamiantage ou agrandissement) afin de les convaincre de louer leur toiture. Après plusieurs échanges au sein du conseil de gestion, il a été décidé d'harmoniser ces aides à un niveau de 16 000 € et une avance de 10 ans sur les loyers, qui

permettent aux agriculteurs de faire aboutir leurs travaux et à VercorSoleil d'augmenter son impact tout en restant dans un modèle économique viable avec des retours sur investissements de l'ordre de 17 ans en vente totale. Bien sûr dans le moyen terme, ce montant pourra être amené à évoluer en fonction de la variation des prix d'achat de l'électricité, de l'inflation du prix des installations ou du succès de l'opération d'autoconsommation collective.

3/ MOBILITÉ DÉCARBONÉE ET PARTAGÉE:

Pour 2024 nos axes de travail dans ce domaine seront :

- De développer le « marketing » des voitures en autopartage pour mieux faire connaître le dispositif et rallier plus de monde à l'utilisation des Zoé avec en point de mire de savoir si on garde deux véhicules Zoé, où si nous revendons la doyenne faute d'utilisateurs assez nombreux.
- De continuer à travailler avec l'EVS Vertapop sur les besoins du territoire en transports collectifs associatifs, notamment auprès des associations mais également des personnes âgées, des lycéens et des étudiants. Une viabilité économique de trajets à des moments clefs vers les gares de Saint Hilaire du Rozier, Villard de Lans ou Die sera également étudiée.
- D'apporter notre soutien à travers la boucle SIGNAL ou la participation aux actions de la CCRV aux autres formes de mobilités, autopartage, mobilité douce, transports en commun, etc...

4/ AUTRES PROJETS :

En dehors des 3 axes décrits ci-dessus, nous continuons également à avancer dans d'autres directions :

- Le soutien aux collectivités locales dans leurs projets d'Autoconsommation individuelle ou de production d'énergie renouvelable avec entre autre le projet du Moulin de la Mûre à Vassieux en Vercors où nous continuerons d'accompagner la mairie et l'association Vespa.

- Les réflexions sur la création ou la gestion de réseaux de chaleur bois sur le territoire en coopération avec un fournisseur coopératif à gouvernance citoyenne FORESTENR.
- La mise en place d'achats groupés de kits photovoltaïques avec la coopérative issue du réseau des Centrales Villageoises SOLARCOOP.
- La mise en place d'achats groupés de granulés bois de qualité et de proximité avec un réseau de collectifs citoyens issus pour la plupart du réseau des Centrales Villageoises.
- Le développement de notre communication externe et interne pour permettre d'augmenter l'impact de nos actions sur le territoire.

